



13^{ème} CONFERENCE REGIONALE 14 ET 15 MARS 2012 à CHANGE

ATELIER « POLITIQUE INDUSTRIELLE » Nicolas Rouger

270 000 salariés travaillent dans l'industrie ligérienne, soit près d'un tiers des effectifs salariés régionaux. La région concentre 7,2 % de l'emploi industriel en France, ce qui la place au 3^e rang des régions industrielles, derrière l'Île de France et Rhône-Alpes mais devant le Nord Pas-de-Calais.

Une soixantaine d'entreprises de la Région des Pays de la Loire emploient plus de 500 salariés. De l'Aéronautique (Airbus) à la plaisance (Bénéteau) en passant par l'agroalimentaire (Fleury-Michon) ou par l'électronique (Thomson) sans oublier l'automobile (Renault au Mans), une grande partie de secteurs d'activités sont représentés en Pays de la Loire :

- **L'automobile** regroupe 15 000 salariés, concentrés autour du Mans, dans des entreprises comme ACI, NTN, Glaenzer Spicer, Claas et leurs réseaux d'équipementiers ;
- Dans l'aéronautique, Airbus et ses sous-traitants occupent 13 500 salariés à Nantes et Saint-Nazaire ;
- **La construction navale** à Saint-Nazaire et alentour, avec près de 12 000 salariés, représente également une activité phare ;
- La région est aussi leader incontesté en Europe dans **la construction de bateaux de plaisance** avec le groupe Bénéteau, dont les chantiers (Bénéteau et Jeanneau) emploient plus de 4 000 salariés ;
- **L'agroalimentaire** poursuit sa croissance, avec près de 55 000 salariés. Les Pays de la Loire sont ainsi la 2^e région française du secteur, juste derrière la Bretagne. La région est spécialisée dans la production de viande et de volaille, la préparation industrielle de produits à base de viande et l'industrie du poisson. Ces trois secteurs, en forte expansion durant les années 90, totalisent près de la moitié des emplois. Le développement de la fabrication industrielle de pain et pâtisserie fraîche, ainsi que celui des boulangeries et pâtisseries artisanales, a également contribué à la bonne santé du secteur. Malgré ce dynamisme, la main d'oeuvre reste peu qualifiée par rapport à la moyenne nationale ;
- **La mécanique, le travail des métaux et la fonderie** font partie du tissu industriel ancien et emploient plus de 60 000 salariés. Leur croissance est un peu moins rapide qu'il y a quelques années ;
- Dans les secteurs de **l'électronique, de l'informatique et du matériel électrique**, les Pays de la Loire se situent au 4^e rang national avec 24 000 emplois. L'électronique de l'ouest français est liée Historiquement à la délocalisation des grands groupes industriels Alcatel, Bull et Thomson. En parallèle, les PME de sous-traitance ont fortement développé leurs activités ;
- Le secteur de **la plasturgie et du caoutchouc**, d'implantation récente dans la région, emploie 23 000 salariés. Les Pays de la Loire se situent ainsi au 4^e rang français en termes d'effectifs ;
- En matière de **transformation du bois**, les Pays de la Loire sont au 1^e rang des régions françaises : la filière emploie ainsi 18 100 salariés dans les industries de l'ameublement. Malheureusement, les délocalisations de la production, en particulier vers les pays d'Europe centrale et orientale, sont de plus en plus fréquentes (exemple Plysol et Griffon en Vendée).

Cette dynamique ne masque pas le fait que les entreprises ligériennes ont un taux d'encadrement plus faible que le reste de l'industrie française.

La recherche et développement est sous-représentée: la région se positionne très en retrait dans ce domaine, avec la 9^e place régionale.

La main-d'oeuvre industrielle est également faiblement qualifiée et peu polyvalente par rapport à la moyenne française. Ces handicaps freinent l'anticipation et la réactivité des entreprises face à une situation de crise.

Nous le constatons à travers ces chiffres, l'industrie demeure un élément structurant de l'activité économique en termes de richesses créées, de maîtrise technologique, de recherche et d'innovation. Elle exerce un effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie, des régions, du pays. Le maintien et le développement des activités de l'industrie et de services de qualité, ainsi que des services publics, vont de pair.

Pourtant, l'industrie subit une baisse considérable de ses effectifs

En 1970, en France le secteur industriel totalisait environ 5 665 000 emplois. En 2009, il n'en totalise plus qu'environ 3 471 000. Depuis 2000, la population active industrielle a diminué, passant de 3 862 000 à 3 360 000. Le secteur industriel a donc perdu en l'espace de 30 ans, 2 305 000 emplois soit 40 % de ses effectifs.

Au mois de décembre 2011 en région des Pays de la Loire, les offres d'emploi sont en baisse dans tous les secteurs particulièrement dans l'industrie : - 23,6 %.

La nouvelle vague de restructurations, accompagnée des délocalisations, fragilise le tissu industriel des régions et affaiblit les capacités de croissance.

L'activité industrielle au plan national et dans les territoires s'est trouvée de plus en plus subordonnée aux injonctions de la mise en concurrence qui fait des salaires, des conditions de travail et des taux de productivité des vecteurs d'ajustement pour accroître la part des profits et des dividendes versés aux actionnaires. Dans le même temps, la part des salaires dans la valeur ajoutée reste à un bas niveau, le chômage, la précarité se développent et l'emploi n'augmente pas.

L'anticipation des restructurations, la maîtrise des stratégies des entreprises, la valorisation des atouts locaux sont autant de sujets sur lesquels on devrait pouvoir agir en territoires.

En guise de dialogue social, les salariés et leurs représentants doivent se cantonner à des formes de concertation ou de consultation qui ne portent que sur l'alerte ou la gestion de l'après fermeture, mais non sur le processus long de redynamisation avec des formations longues et qualifiantes, des rénovations de sites impliquant la responsabilité des entreprises en question.

Ainsi la place des salariés de leurs représentants dans le processus, et plus globalement sur le devenir économique et social des territoires est à porter. La question du travail doit être mise en avant.

L'industrie est aussi soumise à une dérive de plus en plus financière, spéculative, au détriment des activités productives. Dans le même temps où les profits financiers explosaient, l'effort d'investissement des entreprises a baissé ainsi que l'emploi industriel provoquant une envolée du chômage.

Ainsi les groupes du CAC 40 ont réalisé 170 milliards d'euros de trésorerie en 2011 :

- 120 milliards d'euros ont été versés aux actionnaires du CAC 40 ces trois dernières années ;
- 210 milliards d'euros de dividendes ont été versés en 2010 par les entreprises non financières.

Et que dire des 172 milliards d'euros d'exonérations fiscales et sociales et différentes aides données aux entreprises en 2010 et des 11,4 milliards d'euros de cadeaux fiscaux généreusement donnés aux plus riches en 2007 ?

Fait tout aussi grave, la situation démographique dans les entreprises industrielles est inquiétante : la recherche systématique d'abaissement des coûts salariaux a restreint considérablement les embauches de jeunes salariés et nombre de grandes entreprises et secteurs d'activité affichent des

moyennes d'âge dépassant 45 ans ! C'est le cas dans certains établissements de l'automobile, de l'aéronautique etc.

Une véritable négociation prévisionnelle des départs et des embauches doit être gagnée dans toutes les entreprises et dans les régions.

Sans véritable projet d'activité productives nouvelles dans les bassins d'emploi concernés, ni mobilisation des politiques publiques et responsabilisation des entreprises impliquées, la perte industrielle apparaît irréversible.

Le développement des capacités humaines, des niveaux de qualifications de tous les salariés, des statuts des personnels est indispensable pour la reconquête de l'industrie. Ces questions sont absentes de la conception même des projets. En revanche, l'accent est mis sur de multiples exonérations sociales et fiscales qui ont montré leur inefficacité quant à la création d'emplois et d'activités pérennes.

Des droits et des pouvoirs sont à conquérir pour que les salariés et leurs représentants puissent être pleinement en mesure de peser sur les choix stratégiques des entreprises et dans la mise en œuvre des projets territoriaux garantissant les résultats en termes d'emplois et d'activités nouvelles.

La multiplicité des soutiens publics, l'implication des niveaux les plus décentralisés, la région en l'occurrence, ouvrent des possibilités d'intervention que les organisations syndicales, professionnelles et territoriales, peuvent saisir pour revendiquer la responsabilité sociale et territoriale des entreprises.

En France les entreprises demandent et obtiennent des aides, mais sans qu'aucune obligation n'y soit liée, notamment en termes de maintien de l'emploi et de maintien des capacités de production.

Il faut une politique industrielle où la puissance publique ait des devoirs, des obligations et notamment celui d'exiger, lorsqu'elle donne de l'argent, qu'il soit utilisé en priorité pour réindustrialiser, investir dans la recherche, l'innovation.

Ainsi de la conditionnalité des aides publiques qui doivent, comme le revendique la CGT, être soumises à des exigences de normes sociales, en fonction de la pérennité des emplois, des niveaux de rémunération, des conditions de travail.

Le développement de l'industrie moderne suppose des services de qualité et notamment des services publics en matière d'éducation, de santé, de recherche, de transport, etc. Pour sa part, le développement de ces services dépend aussi de l'existence et de la puissance d'un appareil productif et particulièrement des bases industrielles capables de produire des biens et équipements nécessaires.

Les deux se complètent et ne s'opposent pas.

Bien évidemment, l'insistance sur le rôle et la place des services publics dans une telle construction ne signifie pas qu'on ignore ou dédouane les acteurs privés. Ainsi, par exemple, l'une des grandes faiblesses de la France est bien l'insuffisance des efforts des entreprises en matière de recherche-développement et de formation des salariés.

La campagne CGT pour l'emploi industriel qui va se traduire par de nombreuses initiatives en régions autour du 22 mars doit nous permettre avec l'intervention des salariés de porter la question de l'industrie dans le débat public et de valoriser l'ensemble des revendications de la CGT.

Il y a des projets industriels qui sont portés dans les entreprises et la CGT contribue très largement à leur prise en compte.

Les 6 priorités portées par la CGT pour une politique industrielle et de développement de l'emploi doivent accentuer et faire perdurer cette logique de lutte.

Notre première priorité c'est l'avenir des hommes et des femmes qui travaillent dans l'Industrie et de ceux qui sont appelé à y travailler.

Face au défi démographique lié aux départs massifs en retraite des salariés nés après la deuxième guerre mondiale, il faut une politique ambitieuse en termes d'embauches et de formation. Il s'agit :

- de pérenniser les capacités, les compétences, les savoirs faire;
- de permettre le départ en retraite anticipée de centaines de milliers de salariés usés par des métiers pénibles;
- de mettre en place une Sécurité sociale professionnelle indissociable d'une politique industrielle ambitieuse ;
- d'éviter que le salarié perde son emploi, ce qui ne signifie pas forcément maintenir les emplois tels qu'ils sont, de faire en sorte qu'il garde un niveau de rémunération, qu'il puisse accéder à la formation.

Une enquête de l'INSEE parue au mois de février 2012, **sur l'évolution des emplois et des rémunérations**, indique que les personnes nées dans les années 1960 ont connu en moyenne, **4,1 emplois à l'âge de 40 ans** contre **2,7 % au même âge pour celles nées avant 1940. (nous pouvons aisément faire le lien entre les pertes d'emploi dans l'industrie et les périodes de chômage vécues par les salariés)**

Conséquence, le chômage de courte ou de longue durée concernait **une personne sur dix** pour celles nées avant 1940 et **une personne sur deux** pour celles nées dans les années 1960.

L'enquête de l'INSEE concluant que cette exposition accrue au chômage concerne d'abord les catégories les moins qualifiées.

Notre seconde priorité va à l'innovation et à la recherche.

La France est en retard par rapport par rapport à d'autres pays : 2,12 % du PIB en France contre 2,43 % en Allemagne avec un écart encore plus grand avec les pays nordiques et le Japon.

Cet écart vient d'abord de l'insuffisance de recherche en entreprise.

L'objectif de consacrer 3 % du PIB à la recherche, soit 33 milliards d'euros - au lieu de 21 milliards annuels - doit enfin se concrétiser.

La France compte aujourd'hui, huit instituts de recherche technologique (IRT). L'IRT Jules Verne à Nantes est en ordre de marche après la signature du protocole d'accord entre la Fondation de coopération scientifique et l'Agence nationale de la recherche (ANR). Ce projet sur les technologies avancées dans les matériaux hybrides des métalliques et composites va disposer d'une dotation de 45 millions d'euros sur les trois premières années, auxquels s'ajoutent 52 millions apportés par les industriels.

Sur dix ans, l'IRT table sur 350 millions d'euros dont 115 millions venant de l'Etat et 120 millions des industriels. Le projet mobilise la quasi-totalité des leaders de l'industrie régionale : EADS, Airbus, ST France, Daher, DCNS, Alstom mais aussi Faurecia, Constellium, Bureau Veritas et des spécialistes des machines industrielles comme ACB ou Europe Technologies.

Près de 1 000 chercheurs sont attendus sur les lieux et, selon ses promoteurs, l'IRT Jules Verne pourrait créer une dynamique capable de créer 5 000 emplois. Même si nous ne sommes pas en phase avec le mode de financement (importante intervention publique) de l'I.R.T. Jules Verne, il n'en demeure pas moins que la CGT doit se positionner et réfléchir sur l'utilité de l'IRT de Nantes !

Troisième priorité : mettre sur pied un plan cohérent en faveur du développement durable afin de prendre en compte les enjeux environnementaux et en particulier le changement climatique.

Ceci exige de renforcer et de moderniser un potentiel industriel au service d'une économie fortement décarbonée, d'un nouveau modèle de développement plus économe en ressources. L'industrie est tout à fait compatible avec l'ambition d'un développement durable. Des centaines de milliers d'emplois peuvent et doivent être créés dans la Construction (chiffré à 400 000), les Transports (chiffré à 200 000) et l'Energie, notamment. Cela nécessite des moyens budgétaires, des plans de formation très ambitieux et un essor sans précédent de la recherche.

Quatrième priorité : il faut faire avancer les droits d'intervention des salariés. Développement industriel et démocratie sociale et territoriale doivent aller de pair.

La CGT revendique l'instauration d'un droit suspensif aux licenciements avec prise en compte des propositions alternatives. Les salariés doivent pouvoir intervenir sur les choix de gestion des entreprises que se soit en matière de stratégie, sur les évolutions technologiques, les emplois, les qualifications, la nécessité des types de formation souhaitée par les salariés.

Nous voulons l'entrée de représentants des salariés dans les conseils d'administration des entreprises et des groupes.

Il faut créer des comités inter-entreprises entre donneurs d'ordres et sous traitants. Tous les salariés d'une filière ou d'un territoire doivent avoir un égal accès à l'information et avoir les mêmes pouvoirs d'intervention.

Notre cinquième priorité concerne le financement.

L'Industrie est incompatible avec les taux de rentabilité à deux chiffres exigés ces dernières années. Depuis 25 ans, la pression des actionnaires a entraîné l'industrie vers une dérive financière. Un changement de cap est indispensable. Il commence par le financement des activités industrielles et la remise en cause des contraintes d'exigences de rentabilité des financiers qui pèsent sur l'industrie et, plus globalement, sur l'économie et le social.

La CGT considère qu'un pôle public de financement du développement industriel est possible dès maintenant. Cela en utilisant l'épargne au moyen d'un livret d'épargne industrie et emploi.

Les bases de ce pôle existent avec la Caisse des Dépôts, OSEO, qui finance l'innovation des PME et la Banque postale.

Sixième priorité : priorité à l'emploi mais aussi à l'augmentation des salaires et la reconnaissance des qualifications.

Revaloriser les salaires en lien avec la reconnaissance des qualifications est une garantie de relance de la croissance. Augmenter les salaires est plus que jamais source d'efficacité sociale et de développement de l'économie.

Le Bureau régional propose d'organiser le Comité régional sous forme de collectifs de travail. Le Collectif « politique industrielle » aurait pour intérêt de porter et de matérialiser les six priorités de la CGT en :

- réalisant un état des lieux de l'industrie en Pays de la Loire ;
- montrant en quoi l'industrie est un enjeu pour l'avenir de notre région en matière d'emplois, d'économie, d'attractivité du territoire ;
- déclinant les propositions de la CGT en région en matière de politiques industrielles afin de consolider les filières existantes et travailler à l'émergence de nouvelles filières ;
- instaurant de nouveaux droits pour les salariés avec, par exemple, la création de comité inter entreprise entre donneurs d'ordre et sous traitants ;
- s'inscrivant dans la campagne confédérale sur politique industrielle.